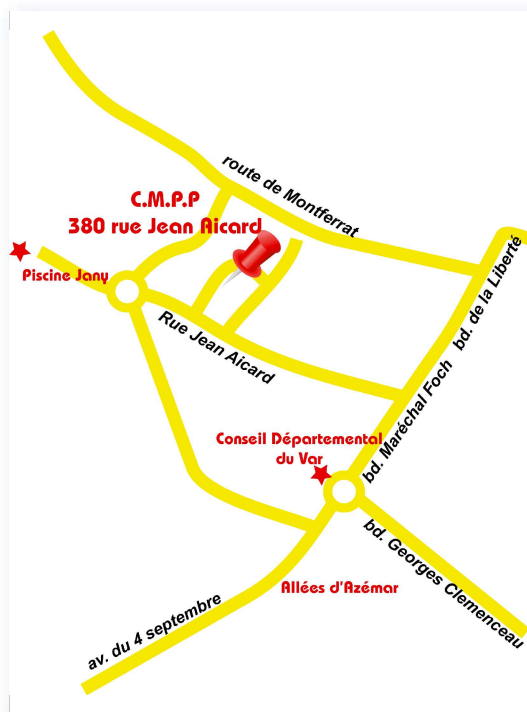


Aller au C.M.P.P



Le C.M.P.P est un service de l'Association
Départementale des Pupilles de l'Enseigne-
ment Public du Var (AD-PEP83)
<http://pep83.org>



L'équipe du C.M.P.P

Directeur

Coordonnateur pédagogique

Médecin spécialisé

Assistant de service social

Agent administratif

Orthophoniste

Psychologue

Neuropsychologue

Psychomotricien

Enseignant spécialisé

Educateur spécialisé

Agent de service général

Partenaires

- ❖ L'Education Nationale.
- ❖ Le Conseil Départemental du Var.
- ❖ L'inter-secteur de pédopsychiatrie.
- ❖ Le secteur social (ASE, PJJ).
- ❖ Le secteur libéral (médecin et para-médicaux).
- ❖ Les associations locales d'aide et d'accompagnement familial.



C.M.P.P

Jacques Merlan

le
Centre
Médico
PsychoPédagogique
Draguignan

s'adresse :

- ❖ Aux enfants et jeunes de 5 à 20 ans susceptibles de bénéficier d'un accompagnement médical, psychothérapeutique, psychomoteur, orthophonique ou d'une aide à dominante pédagogique.
- ❖ Aux familles qui effectuent l'inscription au centre et consultent de leur propre initiative.



380 rue Jean Aicard - bât. 6 - B.P. 189
83005 DRAGUIGNAN Cedex
☎ : 04 94 68 31 61
secretariat.cmpp@pep83.org

Objectifs

- ❖ Diagnostic et accompagnement des enfants présentant des troubles psychiques, psychologiques, du comportement ou des troubles instrumentaux. Consultations ambulatoires (sans hospitalisation).
- ❖ Accompagnement de l'enfant en préservant le maintien dans son milieu familial, scolaire ou professionnel et social.



Actions

- ❖ **Les médecins spécialisés** assurent les entretiens préliminaires et coordonnent les bilans, les projets et le suivi thérapeutique. Ils établissent les certificats médicaux nécessaires à la prise en charge financière par l'Assurance Maladie.
- ❖ **Les psychologues** réalisent des évaluations psychologiques et accompagnent les enfants dans leur développement affectif et relationnel en assurant notamment des suivis psychothérapeutiques. Ils proposent également des thérapies familiales.



❖ **Les psychomotriciens** réalisent des bilans et des thérapies à médiation corporelle.

❖ **Le neuropsychologue** réalise des bilans et établit un profil cognitif. Il met en place des séances de rééducation cognitive.

❖ **Les enseignants spécialisés** favorisent l'accès de l'élève aux apprentissages. Ils créent et/ou restaurent chez le jeune le désir d'apprendre et l'estime de soi afin qu'il puisse être un élève apprenant.

❖ **Les orthophonistes** préviennent, évaluent et rééduquent les troubles de la voix, de la parole, du langage oral et écrit.

❖ **L'éducateur spécialisé** accompagne le jeune et sa famille afin qu'il trouve sa place dans son environnement, scolaire et social.



Fonctionnement

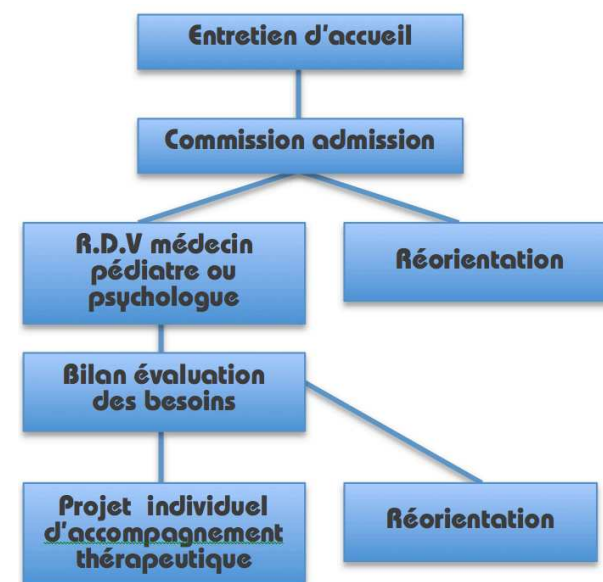
Le C.M.P.P est agréé et conventionné par l'ARS.

Les soins font l'objet de demande d'entente préalable par l'établissement. L'établissement facture directement aux organismes d'affiliation. La prise en charge des frais de transport peut être prescrite par le médecin du C.M.P.P.

Inscription au C.M.P.P

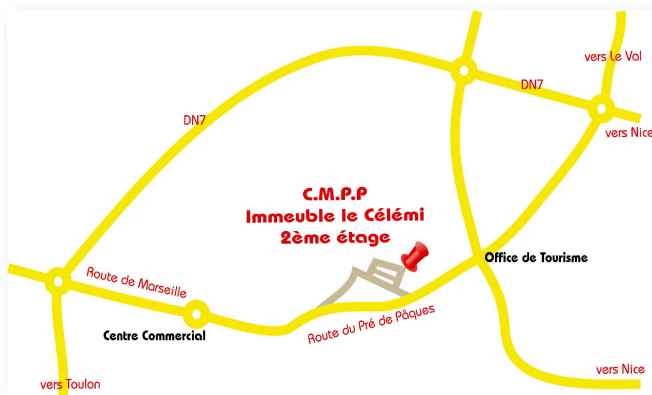
**Consultation sur rendez-vous, de 8h00 à 18h00
du lundi au vendredi
04 94 68 31 61**

- ❖ Forfait de 6 séances pour établir un diagnostic des besoins du jeune.
- ❖ Le médecin du C.M.P.P arrête un type de prise en charge avec les responsables légaux, sous réserve de l'ouverture des droits d'affiliation et de l'accord du médecin conseil de la caisse d'Assurance Maladie.



Aller au C.M.P.P

C.M.P.P
Immeuble le Célémi (2^{ème} étage)
Quartier Pré de Pâques
83170 BRIGNOLES



Le C.M.P.P est un service de l'Association
Départementale des Pupilles de l'Enseigne-
ment Public du Var (AD-PEP83)
<http://pep83.org>



L'équipe du C.M.P.P

Directeur

Coordonnateur pédagogique

Médecin pédiatre

Assistant de service social

Psychologue

Neuropsychologue

Psychomotricien

Orthophoniste

Educateur spécialisé

Agent administratif

Partenaires

- ❖ L'Education Nationale.
- ❖ Le Conseil Départemental du Var.
- ❖ L'inter-secteur de pédopsychiatrie.
- ❖ Le secteur social (ASE, PJJ).
- ❖ Le secteur libéral (médecin et para-médicaux).
- ❖ Les associations locales d'aide et d'accompagnement familial.



C.M.P.P

Jacques Merlan

le
Centre
Médico
PsychoPédagogique
Brignoles

Cette antenne du C.M.P.P est un service spé-
cialisé destiné à l'accompagnement :

- ❖ Des enfants et jeunes, de 5 à 20 ans, pré-
sentant des troubles du spectre autistique.
- ❖ De leurs familles.



Consultations sur rendez-vous le mardi et le jeudi

Immeuble le Célémi (2^{ème} étage)
Quartier Pré de Pâques
83170 BRIGNOLES

Contact C.M.P.P de Draguignan
☎ : 04 94 68 31 61

Objectifs

- ❖ Diagnostic et accompagnement des enfants présentant des troubles du spectre autistique.
- ❖ Consultations ambulatoires (sans hospitalisation).
- ❖ Accompagnement de l'enfant en préservant le maintien dans son milieu familial, scolaire ou professionnel et social.
- ❖ Accompagnement de l'enfant toujours en collaboration avec la famille (guidance parentale).



Actions

- ❖ **Les médecins** assurent les entretiens préliminaires et coordonnent les bilans, les projets et le suivi thérapeutique. Ils établissent les certificats médicaux nécessaires à la prise en charge financière par l'Assurance Maladie.
- ❖ **Les psychologues** réalisent des



évaluations psychologiques.

Ils accompagnent les enfants dans leur développement affectif et relationnel en assurant notamment des suivis psychothérapeutiques.

Ils proposent également des thérapies familiales.



❖ Les psychomotriciens

réalisent des bilans et des thérapies à médiation corporelle.

❖ **Les neuropsychologues** réalisent des bilans et établissent un profil cognitif. Ils mettent en place des séances de remédiation cognitive.

❖ **Les orthophonistes** préviennent, évaluent et rééduquent les troubles de la voix, de la parole, du langage oral et écrit.

❖ **L'éducateur spécialisé** accompagne le jeune et sa famille afin qu'il trouve sa place dans son environnement, scolaire et social.

Fonctionnement

Le C.M.P.P est agréé et conventionné par l'ARS.

Les soins font l'objet de demande d'entente préalable par l'établissement.

L'établissement facture directement aux organismes d'affiliation. La prise en charge des frais de transport peut être prescrite par le médecin du C.M.P.P.

Inscription au C.M.P.P

**Consultation tous les jours de 8h00 à 18h00
au 04 94 68 31 61**

Pour les enfants et jeunes de 5 à 20 ans présentant un trouble autistique.

- ❖ La première rencontre se fait sur rendez-vous avec les parents de l'enfant ou le jeune.
- ❖ Forfait de 6 séances pour établir un diagnostic des besoins du jeune.
- ❖ Le médecin du C.M.P.P arrête un type de prise en charge avec les responsables légaux, sous réserve de l'ouverture des droits d'affiliation et de l'accord du médecin conseil de la Caisse d'Assurance Maladie.

